

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 622

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après le mot :

« programmation »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« a pour objectif d'ériger l'école en priorité de la Nation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.